

Conférence générale

GC(62)/INF/9

10 septembre 2018

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-deuxième session ordinaire

Texte d'une communication du 28 août 2018 reçue de l'ambassade/mission permanente de la Libye à Vienne concernant le rétablissement du droit de vote

Le texte d'une lettre en date du 28 août 2018 que l'ambassade et mission permanente auprès des organisations internationales à Vienne de la Libye a adressée au Bureau de la 62^e session ordinaire de la Conférence générale est reproduit ci-après à l'intention de la Conférence générale.

AMBASSADE ET MISSION PERMANENTE AUPRÈS DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES À VIENNE (AUTRICHE) DE LA LIBYE

NOTE VERBALE

Réf. No. 7/1 – 899

28/08/2018

L'ambassade/mission permanente de la Libye à Vienne présente ses compliments au Bureau de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique et demande par la présente le rétablissement du droit de vote de la Libye à la 62^e session ordinaire de la Conférence générale, qui doit se tenir à Vienne du 17 au 21 septembre 2018.

Il est notoire que la Libye a connu des difficultés financières du fait de la situation de sécurité critique et instable qui est la sienne depuis longtemps.

Malgré cela, la Libye a versé au début de cette année un montant de 435 633 euros, qui correspond à sa contribution de 432 047 euros au titre du budget ordinaire de 2014 et à une contribution de 3 586 euros au titre de celui de 2015. Quand la situation le permettra, la Libye versera le reste des arriérés pour les années 2015 à 2018.

L'ambassade/mission permanente de la Libye à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Bureau de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Sceau] [Signé]

À :
Bureau
Soixante-deuxième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA
Par l'intermédiaire du Directeur général adjoint
AIEA